



Pour y accéder

Plusieurs choix : Pour y accéder

Deux choix :

✚ En transport en commun

Métro 14 station Olympiades

RER C Bibliothèque François Mitterrand

✚ En voiture

Les possibilités pour se garer sont très réduites

STAGE DE FORMATION SYNDICALE 1

Jeudi 24 novembre 2022

De 9h30 à 16h30

Au siège national du SNUEP-FSU

38 rue eugène oudiné

75013 PARIS

Thèmes abordés :

Militer en EPLE et au-delà.

Secrétaire local(S1) : rôle, périmètre d'action, droits syndicaux, panneau syndical, HMIS(dépôt et animation), dépôt d'un préavis de grève etc.)

Agir en CA (liste et élections, budget, DHG et compte financier). Dépôt d'une motion.

Communications(Motion, tract, lettre et communication aux médias)

Sections départementale et académique (rôles, instances attachées et fonctionnement).

Attention, n'oubliez pas de transmettre :

au secrétariat de votre établissement votre demande d'autorisation un mois avant la date du stage donc au plus tard le **Vendredi 21 octobre 2022**

TRES IMPORTANT : Nous devons nous adapter au nombre de participants ainsi nous vous demandons de nous indiquer votre participation par retour de mail. Si vous n'y participez pas, inutile de répondre.

Stages syndicaux : un droit pour tous!

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an.

Ces stages donnent droit à autorisation d'absence

Comment s'inscrire ?



Au moins **un mois avant la date du stage**, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée à la Rectrice.

Une attestation présence vous sera fournie lors du stage

MODELE DE DEMANDE D 'AUTORISATION D'ABSENCE.

A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le vendredi 17 décembre 2021.

Nom

prénom

PLP discipline

LPO/LPO X

Adresse

CP ville

Le2022

à

Mme La Rectrice de
l'Académie de Versailles,
Chancelier des universités
s/c

De M. ou Mme Proviseur du
IP/LPO X

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l'Etat (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 24 novembre 2022 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au siège du SNUEP –FSU 38 rue Eugene oudiné 75013 PARIS.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNUEP-Versailles sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Date et Signature.

(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)

(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation